

Les responsabilités du Constructeur de Maisons Individuelles



Objectifs

Connaître l'ensemble des obligations du constructeur de maisons individuelles et adopter les bons réflexes en cas de sinistre.

Public

Professionnels de l'assurance, collaborateurs d'entreprises réalisant la construction de maisons individuelles (commerciaux, conducteurs de travaux, SAV, juristes et administratifs).

Prérequis

Evoluer dans le domaine de l'assurance ou la construction de maisons individuelles.

Programme

I – le cadre juridique du contrat de construction de maisons individuelles

A- les exigences de la Loi du 19/12/1990

B- les pièces contractuelles

l'information précontractuelle
la notice d'information légale
conditions générales et particulières du CCMI
les plans
la notice descriptive
l'étude de sol
le Permis de construire
l'assurance DO nominative
la garantie de livraison
le PV de réception

II- les risques assurables

A- Les garanties financières

B- les Responsabilités du CMI

comprendre les mécanismes de garanties
le risque juridique inhérent à la sous-traitance
la RC professionnelle
la RC décennale

III - les sinistres

A- les sinistres "CRAC"

B- les autres sinistres

Moyens pédagogiques

- en amont : test de positionnement
- durant la formation : support pédagogique remis au stagiaire; exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes); méthodes dynamiques et collaboratives pour un apprentissage optimisé.

Méthodes d'évaluation

cas pratique
quiz
brainstorming

Modalités

Inscriptions : 06.86.98.87.21 ou formation@apixel-conseil.com



Clermont-Ferrand

28 et 29 mars 2024

14 et 15 novembre 2024

tarif HT : 1 290 € (déjeuner inclus)



classes virtuelles

25 au 26 janvier 2024 complet

3 au 4 octobre 2024

tarif HT : 990 €



Locaux et moyens pédagogiques accessibles aux personnes en situation de handicap en contactant impérativement au préalable Alexandra Picheyre.